



REGLEMENT FINANCIER ET CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Entre NOM – Prénom :

Demeurant

Et la Ville de Aubord représentée par son Maire André BRUNDU

Il est convenu ce qui suit :

1- Dispositions générales :

Les abonnés au Service de l'Eau et de l'Assainissement peuvent régler leur facture :

-Par virement bancaire sur le numéro de compte de la Régie Eau et Assainissement noté en haut de la facture.

-Par paiement en ligne que vous pouvez déclencher avant la date limite de paiement en vous connectant sur : <https://www.mesfacturesonline.fr> ou sur <https://aubord.fr> : page **Accueil / Vos services / Eau et assainissement**.

-Par prélèvement pour les redevables ayant souscrit le présent contrat de prélèvement automatique

-Par chèque bancaire, libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer, à envoyer à l'adresse suivante : Mairie d'Aubord 30620 Aubord

Adhésion au contrat de prélèvement automatique :

- Elle sera effective à compter du deuxième semestre 202 , à condition de retourner votre demande à la Mairie **avant le 1^{er} octobre 202** .

-A compter de 202 et si vous n'avez pas adhéré en 202 , votre demande pourra être effectuée avant chaque 30 Mars.

2- Montant du prélèvement :

Chaque prélèvement effectué le 10 Juillet et le 10 Décembre de l'année représente le montant égal à la facture semestrielle.

3- Changement de compte bancaire :

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale, doit se procurer un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement auprès du Secrétariat de la Maire de Aubord.

Il conviendra de le remplir et de le retourner accompagné du nouveau Relevé d'Identité Bancaire ou Postal à la Mairie de Aubord.

Cet envoi doit parvenir aux Services de l'Eau et de l'Assainissement au moins 2 mois avant la date de virement prévu.

A savoir : avant le 10 Mai Pour le 1^{er} semestre et avant le 10 Octobre pour le 2^{ème} semestre.

4- Changement d'adresse :

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai l'accueil de la Mairie de Aubord.

5- Renouvellement du contrat de prélèvement automatique :

Sauf avis contraire de l'abonné, le contrat de prélèvement bancaire est automatiquement reconduit l'année suivante ; l'abonné établit une nouvelle demande uniquement lorsqu'il a, auparavant, dénoncé son contrat et qu'il souhaite à nouveau bénéficier du prélèvement automatique pour l'année suivante.

6- Echéances impayées :

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté.

Les frais de rejet sont à la charge du redevable.

L'échéance impayée augmentée des frais de rejet est à régulariser auprès de la Trésorerie de Vauvert.

Aubord, le

Signature de l'abonné (précédée de la mention *lu et approuvé*)



FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT BANCAIRE OU DE CHANGEMENT DE COORDONNEES BANCAIRES

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

Objet : Prélèvement automatique

Madame, Monsieur,

Afin de vous offrir un meilleur service, nous vous proposons le prélèvement automatique à partir du _____ semestre 202 sur la facture qui vous parviendra en juillet/décembre 202 .

Pour en bénéficier, il vous suffit de remplir et signer ces formulaires et de nous les retourner en même temps que votre règlement de la présente facture, accompagnés d'un relevé d'identité bancaire ou postal ou le 1er octobre au plus tard.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Afin que votre demande soit prise en compte, il est impératif de:

1. Compléter l'intégralité des deux volets de ce formulaire, et de les signer.
2. Joindre en même temps un Relevé d'identité bancaire (RIB IBAN).
3. Adresser l'intégralité de ce document et du règlement financier signé à l'adresse suivante:

Mairie de AUBORD
Place de la Mairie
30620 AUBORD

N° National d'Emetteur
603827

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par la Mairie d'AUBORD, créancière. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la Mairie d'AUBORD, créancière.

Titulaire du compte
Nom.....
Prénoms.....
Adresse.....
Code postal.....
Ville.....

Etablissement teneur du compte à débiter
Nom de la banque.....
Adresse.....
Code postal.....
Ville.....

Désignation du compte à débiter

Code banque Code guichet N° de compte Clé RIB

--	--	--	--

Date et signature

N° National d'Emetteur
603827

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par la Mairie d'AUBORD, créancière. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la Mairie d'AUBORD, créancière.

Titulaire du compte
Nom.....
Prénoms.....
Adresse.....
Code postal.....
Ville.....

Etablissement teneur du compte à débiter
Nom de la banque.....
Adresse.....
Code postal.....
Ville.....

Désignation du compte à débiter

Code banque Code guichet N° de compte Clé RIB

--	--	--	--

Date et signature

